

A large industrial pipe, possibly a steel cylinder, is being welded by a worker wearing a blue protective suit and mask. Sparks are flying from the welding torch. The background shows more industrial structures and pipes.

Février 2026

ÉVALUATION INDÉPENDANTE

Rapport d'étape 2025
sur le Plan de réduction
des émissions pour 2030

Ross Linden-Fraser, Dave Sawyer,
Franziska Förg, Brad Griffin
et Arthur Zhang



RÉSUMÉ

Le présent rapport constitue l'évaluation indépendante par l'Institut climatique du Canada du rapport du gouvernement fédéral de 2025 sur les progrès accomplis dans l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions du Canada d'ici 2030. Il conclut que le rapport fédéral brosse un portrait crédible des progrès du Canada, mais n'offre pas de réponse politique adéquate au fossé grandissant entre les émissions du pays et ses objectifs climatiques.

Le Canada n'est pas sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques. Bien que le pays dispose de politiques efficaces pour réduire ses émissions et accroître la compétitivité de son économie, au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont supprimé ou affaibli plus de politiques climatiques qu'ils n'en ont renforcées. Par conséquent, le pays risque de prendre encore plus de retard par rapport à ses objectifs qu'il n'en accusait il y a deux ans, lors de la publication du dernier rapport d'étape.

Dans son nouveau rapport d'étape de décembre 2025, le gouvernement du Canada a déterminé des mesures prioritaires qui pourraient réduire considérablement les émissions dans les années à venir, même si elles ne permettent pas au Canada d'atteindre l'objectif de 2030. Notre analyse montre toutefois que certaines de ces mesures, principalement axées sur les émissions industrielles, devront être renforcées pour atteindre tout leur potentiel. Notre analyse indique également que des politiques supplémentaires sont probablement nécessaires pour réduire les émissions dans d'autres secteurs de l'économie. Le Canada a progressé, mais l'atteinte des objectifs climatiques exigera des efforts accrus de tous les ordres gouvernementaux.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
1. À PROPOS DE CE RAPPORT	3
2. PROGRÈS ACCOMPLIS ET RAPPORT FÉDÉRAL	4
3. ÉVALUATION DU RAPPORT FÉDÉRAL AU REGARD DE NOS ATTENTES	7
4. MODÉLISATION INDÉPENDANTE : RÉSULTATS NATIONAUX	9
5. MODÉLISATION INDÉPENDANTE : RÉSULTATS SECTORIELS	16
Pétrole et gaz	16
Transports	17
Bâtiments	18
Électricité	19
Industrie lourde	20
Agriculture, déchets et autres	21
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	22
REMERCIEMENTS	25



À PROPOS DE CE RAPPORT

Les objectifs climatiques sont importants. Ils nous guident et nous motivent, nous aidant à concrétiser nos aspirations. Ils aident les citoyens à tenir les dirigeants responsables de leurs promesses. Et ils sont importants en raison de ce qu'ils représentent : la poursuite d'un climat plus sécuritaire, une économie canadienne plus concurrentielle et une énergie plus fiable et plus abordable.

Le bilan médiocre du Canada en matière d'objectifs climatiques est bien connu : le pays n'a encore atteint aucun de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec l'adoption de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) en 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire mieux, à s'engager dans un cycle d'établissement de cibles, de planification et de compte-rendu des progrès accomplis. L'objectif de cette loi est d'exiger une élaboration de politiques plus transparentes, plus prévisibles et plus efficaces, suffisantes pour enfin atteindre les objectifs du pays et aider le monde à éviter les pires conséquences des changements climatiques.

À l'heure actuelle, le Canada s'est fixé quatre cibles actives de réduction des émissions : une cible intermédiaire pour 2026, une cible pour 2030, une cible pour 2035 et une cible à long terme de carboneutralité d'ici 2050. Au printemps 2022, le Canada a publié un [plan officiel](#) pour atteindre sa cible de 2030 et, à la fin de 2023, [un rapport](#) sur ses efforts pour réaliser ce plan. En décembre 2025, il a publié un deuxième rapport d'étape : le [*Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*](#) (RÉ-PRÉ 2025).

Le présent document constitue une évaluation indépendante de ce rapport. Il évalue le RÉ-PRÉ 2025 à l'aide de [nos critères de bonne gouvernance climatique](#) et d'une modélisation indépendante menée par Navius Research, et recommande des mesures pour rapprocher le Canada de ses cibles.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de la pratique de l'Institut climatique du Canada consistant à évaluer de façon indépendante la politique canadienne climatique, de notre [rapport sur les pratiques exemplaires](#) en fait de lois sur la responsabilisation climatique, de nos [propositions](#) et de notre [évaluation du PRÉ original de 2030](#), de nos [rapports sur les systèmes de tarification du carbone au Canada](#) et de notre [évaluation du rapport d'étape précédent](#), le RÉ-PRÉ 2023.

Dans notre évaluation du dernier rapport d'étape, nous avons constaté que le Canada pourrait réduire ses émissions à proximité du niveau ciblé si les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux agissaient avec détermination pour mettre en œuvre l'intégralité de leurs plans climatiques. Ce qui ne s'est pas produit.

Au lieu de cela, les deux dernières années ont été marquées par un changement d'orientation et d'importance dans la politique climatique du Canada. Le pays n'est pas en voie d'atteindre ses cibles... il en est même loin. Mais cela ne diminue en rien l'importance de réduire les émissions du Canada. Chaque tonne de carbone que le Canada ne rejette pas dans l'atmosphère diminue la probabilité des pires conséquences des changements climatiques. Chaque dollar investi dans les énergies propres plutôt que dans les combustibles fossiles aide le pays à bâtir un avenir plus compétitif et plus résilient. Ce rapport explique comment le Canada peut accélérer sa transition vers cet avenir.



PROGRÈS ACCOMPLIS ET RAPPORT FÉDÉRAL

Le contexte : la dynamique se dégrade

Les émissions du Canada ont diminué de près de 9 % depuis 2005, mais les progrès du pays sont lents et très irréguliers. Selon l'[analyse de l'Institut](#), les émissions nationales en 2024 étaient pratiquement inchangées par rapport à 2023. Les émissions provenant du pétrole et du gaz, en particulier des sables bitumineux, continuent d'augmenter rapidement, alors que celles des transports, du bâtiment et de certains secteurs industriels sont demeurées globalement stables. Bien que les émissions liées à la production d'électricité aient fortement diminué depuis 2005, les progrès continués dans ce secteur ne suffisent plus à compenser la hausse des émissions dans d'autres secteurs.

Ces tendances sont exacerbées par l'assouplissement des efforts politiques au cours de la dernière année, marqué par le retrait ou l'affaiblissement des politiques climatiques à travers le pays. Ces changements comprennent l'annulation de la tarification du carbone pour les consommateurs, la fin de plusieurs subventions pour les véhicules électriques et la rénovation énergétique résidentielle, l'affaiblissement de la tarification du carbone industriel en Alberta et sa suspension en Saskatchewan, ainsi que l'abrogation de la loi sur la responsabilisation climatique en Ontario. Cet affaiblissement des politiques éloigne davantage le Canada de ses cibles climatiques et compromet la certitude nécessaire aux investissements qui rendent notre économie plus propre et plus concurrentielle.

Pour atteindre la carboneutralité, le Canada devrait entamer une période de réduction accélérée de ses émissions. Pourtant, les gouvernements ont supprimé ou affaibli certaines de leurs politiques, alors même que d'autres tendances, comme la hausse de la production de pétrole et de gaz, augmenteraient la pression à la hausse sur les émissions. Sans signaux politiques plus forts et plus cohérents, les réductions futures des émissions du Canada risquent de ressembler à celles du passé, où les réalisations ne sont pas à la hauteur de nos promesses.

Le rapport fédéral : nouveaux détails de la politique et indicateurs de progrès

En vertu de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, les rapports d'étape fédéraux doivent résumer les tendances et les projections récentes en matière d'émissions, examiner la mise en œuvre des politiques climatiques et évaluer si le Canada est susceptible d'atteindre ses cibles. Si les projections indiquent que le pays n'est pas en voie d'atteindre sa cible, la loi exige que le gouvernement identifie des mesures potentielles qui pourraient aider à l'atteindre.

Le RÉ-PRÉ 2025 est le deuxième rapport publié en réponse à ces exigences, et il étoffe les travaux de son prédécesseur. En plus de contenir de nouvelles données et des projections sur les émissions, le rapport fournit un compte-rendu détaillé des politiques incluses dans ces projections, couvrant un plus grand nombre de mesures (maintenant un total de 164 programmes, politiques et règlements de différentes tailles) et fournissant de nouveaux renseignements, y compris les réductions d'émissions prévues par certaines mesures.

Le RÉ-PRÉ 2025 comprend également une série de nouveaux indicateurs et de mesures secondaires de progrès qui complètent l'indicateur principal du gouvernement (réductions des émissions), comme le nombre de grands projets d'énergie propre et la production annuelle d'électricité propre. L'objectif déclaré de ces indicateurs est de fournir des renseignements supplémentaires sur les progrès et les résultats de l'action climatique, et d'aider les gouvernements à comprendre quand ils pourraient avoir besoin d'ajuster leur approche.

Bien que l'identification de ces nouveaux indicateurs représente une étape importante vers un suivi plus large du rendement, l'ensemble actuel d'indicateurs ne fournit qu'une image limitée de la mise en œuvre et des résultats. Les indicateurs sont répartis de manière inégale entre les secteurs et peuvent être d'une utilité limitée pour comprendre les tendances sectorielles.

Certains indicateurs sont liés à des politiques en voie d'abandon, comme l'initiative Accélérateur de la carboneutralité ou le Programme 2 milliards d'arbres, tandis que d'autres, comme un indicateur de la valeur des exportations de pétrole et de gaz, ont peu de rapport avec l'atténuation des effets des changements climatiques ou la construction d'une économie carboneutre.

Ce rapport d'étape présente également une autre nouveauté : l'identification de 18 mesures prioritaires que le gouvernement fédéral considère comme essentielles à l'atteinte des objectifs climatiques à long terme du Canada. La plupart des mesures à impact élevé sont axées sur les grands émetteurs industriels, en mettant l'accent sur la tarification du carbone industriel, la réglementation sur le méthane et la décarbonisation du secteur de l'électricité.

Selon les projections des analyses fédérales, ces mesures prioritaires pourraient, prises ensemble, permettre de réduire les émissions de 192 à 202 Mt d'ici 2030.¹ Parmi ces réductions, la tarification du carbone dans le secteur industriel devrait produire environ le tiers et les autres réglementations un peu plus de la moitié, le reste provenant probablement de subventions, comme les crédits d'impôt à l'investissement.

Dans ce cadre, le gouvernement fédéral s'attend à ce que la grande majorité des réductions d'émissions découlent de la mise en œuvre rapide et efficace de quelques mesures prioritaires plutôt que d'un ensemble de mesures plus large. Cependant, bien qu'il puisse être utile d'identifier et de minimiser le chevauchement de politiques lorsqu'il est contre-productif, la décision de s'appuyer sur un petit nombre de politiques à fort impact pour réduire les émissions expose le plan climatique du Canada à un risque différent : celui de disposer de peu d'alternatives si les politiques ne produisent pas les résultats escomptés.

De plus, même si ces mesures devaient produire exactement les résultats escomptés, les projections du gouvernement montrent que les efforts du Canada seront insuffisants pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 2030. Dans son scénario le plus ambitieux, l'analyse fédérale indique que les émissions du Canada seront inférieures à la cible de 2030 de 91 à 129 Mt. Or, comme nous le verrons dans la section suivante, le rapport fédéral n'aborde pas directement cette insuffisance et ne propose aucune réponse politique adéquate.

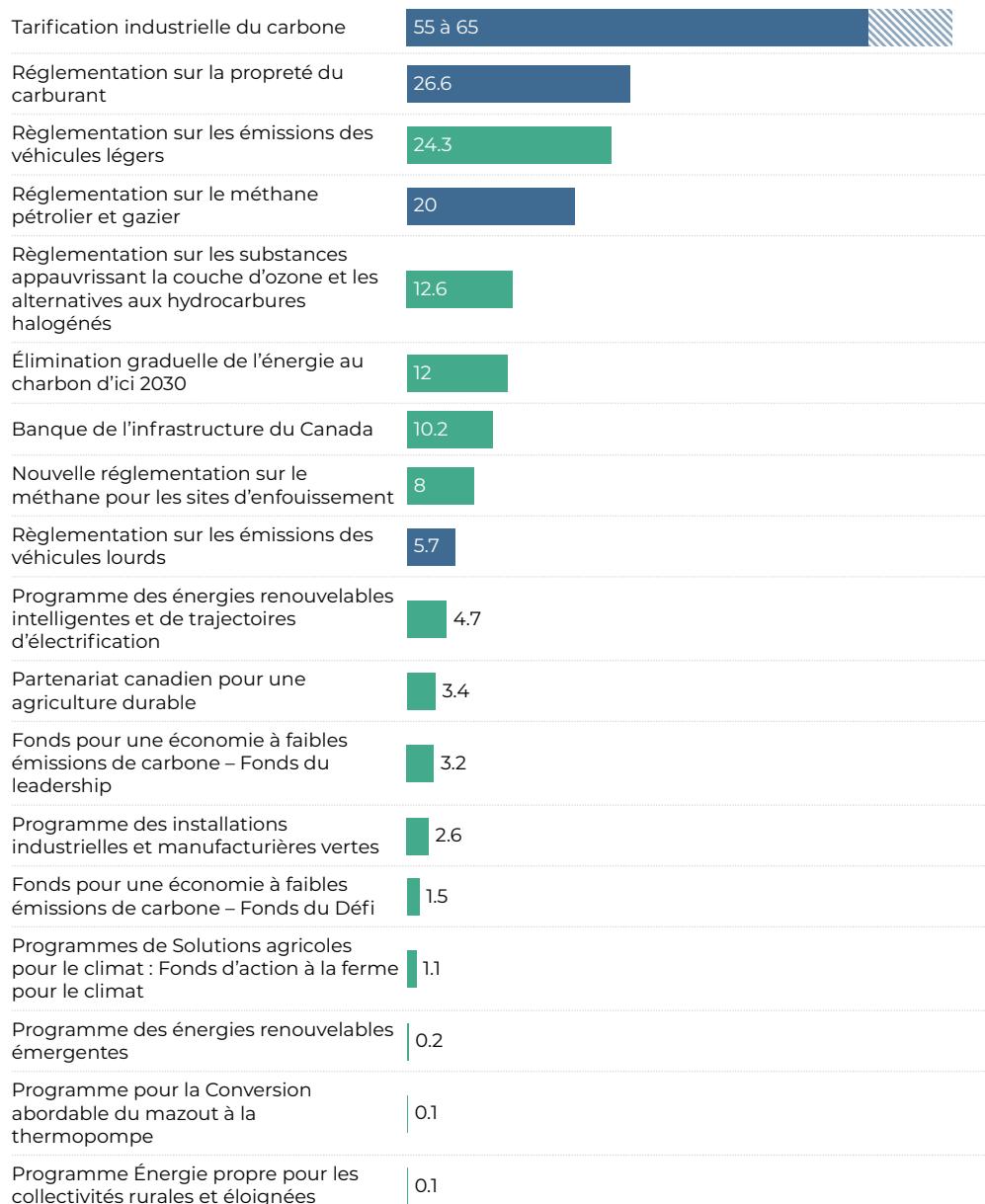
¹ Il est important de noter que ces réductions ne concernent que les mesures fédérales prioritaires et non l'ensemble des politiques climatiques. On ne sait pas exactement par rapport à quelle valeur de référence ces réductions sont mesurées.

FIGURE1:

LA RÉDUCTION IMPORTANTE DES ÉMISSIONS DÉPEND DE LA MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE QUELQUES POLITIQUES À FORT IMPACT

Réductions des émissions en 2030 par mesure, en mégatonnes d'équivalent CO₂

■ Instrument obligatoire ■ Soutien à la réduction



Remarque : L'expression « instrument obligatoire » désigne les mesures politiques qui imposent une obligation aux parties réglementées, tandis que l'expression « soutien à la réduction des émissions » désigne les mesures politiques qui visent à encourager l'adoption, la production ou le développement volontaires de procédés et de produits à faibles émissions. Pour de plus amples renseignements, consultez la méthodologie de l'[Inventaire des politiques climatiques canadiennes](#). La modélisation par ECCC des réglementations sur les émissions des véhicules routiers légers a été réalisée avant les changements de politiques annoncés en février 2026 et n'en tient donc pas compte.

Source : Environnement et Changement climatique Canada

ÉVALUATION DU RAPPORT FÉDÉRAL AU REGARD DE NOS ATTENTES

Pour être constructif, un rapport d'étape ne doit pas se contenter de « faire état » des progrès accomplis, mais plutôt tenter de contribuer à leur orientation. L'élaboration de rapports constructifs s'inscrit également dans l'esprit de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#), afin de promouvoir « des mesures immédiates et ambitieuses en lien avec l'atteinte des objectifs » et l'exigence que les rapports d'étape contiennent « des détails sur toute mesure supplémentaire qui pourrait être prise pour augmenter la probabilité d'atteindre » une cible actuellement hors d'atteinte.

Alors, qu'est-ce qui rend un rapport d'étape constructif? À la fin de 2025, l'Institut climatique du Canada [a énoncé](#) quatre critères pour évaluer la pertinence et l'utilité du rapport d'étape fédéral. Selon nous, les rapports d'étape devraient contenir :

1. Des mises à jour détaillées et complètes sur la mise en œuvre des politiques.
2. Des projections d'émissions crédibles, transparentes et à jour.
3. Des évaluations substantielles des options pour corriger la trajectoire du Canada.
4. Des plans clairs pour les améliorations futures.

Le Tableau 1 évalue le rapport de manière détaillée en fonction de nos critères.

Dans l'ensemble, à notre avis, le RÉ-PRÉ 2025 présente un succès mitigé. Il contient des mesures utiles pour suivre les progrès du Canada et ses politiques climatiques, mais il s'avère insuffisant comme outil de correction de cap.

Le rapport d'étape le plus récent améliore l'édition précédente en fournissant des renseignements supplémentaires sur ce que le plan du gouvernement pourrait accomplir. Ses projections d'émissions sont détaillées et transparentes. Le rapport contient une analyse supplémentaire de l'état des mesures fédérales et de leurs réductions d'émissions potentielles. De plus, les nouveaux indicateurs secondaires, bien qu'imparfaits, offrent une vision plus large des progrès et pourront être améliorés à l'avenir.

Cependant, le rapport fédéral présente des lacunes dans certains domaines cruciaux. Plus important encore, il ne reconnaît pas directement l'écart important et croissant entre la trajectoire des émissions du Canada et ses cibles climatiques, et il ne propose aucune solution détaillée pour combler cet écart. Bien que le gouvernement fédéral ait identifié certaines mesures qui pourraient être renforcées pour rapprocher le Canada de ses cibles, son rapport d'étape laisse planer une grande incertitude quant à la manière dont cela sera fait. Les recommandations présentées dans le rapport d'évaluation indépendant de l'Institut peuvent aider à dissiper cette incertitude.

TABLEAU 1:

ÉVALUATION DU RÉ-PRÉ 2025 PAR RAPPORT À NOS QUATRE CRITÈRES

CRITÈRE	INDICATEUR	ÉVALUATION	NOTES
Mises à jour détaillées et complètes des politiques	Mise à jour, ligne par ligne, des mesures des plans précédents	Oui	Les tableaux sont mis à jour avec des détails supplémentaires, en incluant les mesures indirectes et directes du dernier rapport.
	Renseignements sur la mise en œuvre, les ministères responsables, l'impact des mesures, etc.	Oui	Des renseignements supplémentaires sont fournis dans les tableaux, y compris les prochaines étapes de la mise en œuvre et les réductions d'émissions prévues pour de nombreuses mesures.
	Fournit des mises à jour sur les mesures de coopération avec d'autres gouvernements	Partiellement	Fournit des renseignements sur les mesures fédérales-provinciales conjointes et les mesures provinciales, mais ne cerne pas les risques ni les plans pour aborder les domaines où les politiques provinciales sont en conflit avec les exigences fédérales.
Des projections d'émissions crédibles, transparentes et à jour	Les données sur les émissions sont basées sur les politiques et les renseignements les plus récents	Partiellement	Le gouvernement a produit de nouvelles projections d'émissions pour accompagner le rapport. Toutefois, certaines hypothèses politiques utilisées dans la modélisation étaient obsolètes au moment de la publication du rapport. Le gouvernement n'a pas produit d'estimation préliminaire des émissions de 2024, contrairement à ce qui avait été fait en 2023.
	Renseignements fournis sur les hypothèses et les scénarios des politiques	Partiellement	Le rapport contient des renseignements sur les scénarios de modélisation et les hypothèses utilisés, et les données ont été mises à la disposition du public. Toutefois, un rapport de modélisation distinct et plus détaillé n'avait pas encore été publié au moment de la rédaction de notre rapport.
	Les scénarios sont fondés sur des politiques concrètes et non sur des projections rétrospectives	Oui	Les scénarios de politiques du rapport ne semblent pas utiliser de projections rétrospectives et l'impact des politiques est analysé avec un niveau de détail inédit.
	Tests de résistance effectués au moyen d'analyses de sensibilité et d'analyses indépendantes	Oui	Le gouvernement a élaboré des scénarios alternatifs pour tenir compte des principales incertitudes, notamment la croissance économique, les prix de l'énergie et le développement technologique. Le rapport d'étape décrit également les contributions indépendantes aux efforts de modélisation du gouvernement.
Évaluation approfondie des options pour corriger le cours	Identification des mesures possibles pour combler l'écart par rapport à la cible	Partiellement	Le rapport ne propose aucun plan de rectification ni de commentaire sur le non-respect des cibles. Il énumère certains domaines dans lesquels le gouvernement prévoit d'introduire de nouvelles mesures ou de renforcer les mesures existantes.
	Fournit des détails sur les risques liés à la mise en œuvre et les résultats potentiels des politiques	Non	Le rapport ne fournit pas de détails sur les principaux risques liés à la mise en œuvre ni sur les résultats attendus de ces mesures supplémentaires.
	Évaluation des implications de la trajectoire actuelle sur les cibles futures	Non	Le rapport indique que le gouvernement s'est engagé à atteindre la neutralité carbone, mais son seul commentaire sur le lien entre les cibles actuelles et futures est qu'une focalisation sur les réductions à court terme pourrait détourner l'attention de la transformation systémique nécessaire pour parvenir à la carboneutralité.
Améliorations futures prévues	Identification d'indicateurs ou de données supplémentaires pouvant être inclus dans les rapports futurs	Oui	Le rapport comprend de nouveaux indicateurs primaires et secondaires qui pourront être suivis et développés dans les rapports futurs. Ces indicateurs sont basés sur un mélange de sources de données publiques et privées. Les indicateurs choisis présentent des limitations, comme indiqué précédemment. Néanmoins, leur inclusion dans ce rapport constitue une amélioration importante par rapport au précédent.

MODÉLISATION INDÉPENDANTE : RÉSULTATS NATIONAUX

Pourquoi la modélisation indépendante est-elle importante et comment l'avons-nous réalisée?

Deux ans après le dernier rapport d'étape du Canada, l'incertitude quant à la façon dont le pays compte atteindre ses cibles est plus grande que jamais. Cette incertitude était déjà manifeste dans le dernier rapport fédéral. Bien qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ait modélisé deux versions du plan climatique du Canada, aucune des deux ne tenait compte des changements de politiques les plus récents, comme la finalisation du règlement sur le méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz et des déchets ou les changements de politique implicites dans le Protocole d'entente Canada-Alberta, et la suspension ou le remplacement de la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques.

L'incertitude liée aux politiques rend d'autant plus importante la modélisation indépendante du plan climatique du Canada. Notre exercice de modélisation, réalisé en partenariat avec Navius Research, permet de vérifier la crédibilité de l'analyse fédérale et de donner une autre perspective sur l'incidence potentielle des politiques sur les émissions du Canada.

Pour ce rapport, Navius Research a modélisé cinq scénarios :

- ▶ Le scénario **Politiques en vigueur en 2024**, représentant approximativement les politiques fédérales et provinciales climatiques qui existaient au moment de la publication du précédent rapport d'étape fédéral. Certaines des politiques de ce scénario n'ont été pleinement mises en œuvre qu'au début de 2024 (comme le système de tarification fondé sur le rendement de la Colombie-Britannique), mais elles étaient déjà bien avancées à la fin de 2023. Pour de plus amples renseignements, consultez le [rapport technique](#) publié par Navius Research.
- ▶ Le scénario **Politiques en vigueur en 2025**, représentant les politiques climatiques en vigueur en décembre 2025, date de publication du RÉ-PRÉ 2025. Cela comprend des changements majeurs par rapport à 2024, notamment l'introduction de nouvelles réglementations sur le pétrole et le gaz, ainsi que sur le méthane provenant des sites d'enfouissement,² et la mise en œuvre du Règlement sur l'électricité propre.

Le scénario reflète également l'érosion de certaines politiques climatiques, y compris la suppression de la tarification du carbone pour les consommateurs, l'affaiblissement de la tarification du carbone industriel en Alberta et sa suspension en Saskatchewan, la poursuite potentielle de l'électricité alimentée au charbon en Saskatchewan, la fin

² Nous avons supposé que la réglementation fédérale exige que les émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz en amont soient réduites de 75 % des émissions de méthane provenant de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz en amont par rapport au niveau de 2014 d'ici 2035, comme le prévoit le Protocole d'entente Canada-Alberta.

de certains programmes de subvention et la suspension partielle de la norme sur la disponibilité des véhicules électriques (NDVÉ).

- ▶ Le scénario **Politiques annoncées, version moins stricte**, représentant une interprétation conservatrice des changements de politiques annoncés jusqu'à la fin de 2025, y compris le budget fédéral de 2025 et le Protocole d'entente Canada-Alberta. Ce scénario représente une application modérée de la réglementation fédérale, toutes les provinces étant tenues d'éliminer progressivement l'énergie au charbon d'ici 2030 et d'adopter un nouveau prix maximal du carbone de 130 \$ d'ici 2030, bien qu'elles ne soient pas autrement tenues de modifier leurs systèmes de tarification du carbone.

Le scénario comprend également des compromis potentiels sur la réglementation fédérale, comme le remplacement des prix du carbone industriel provincial par le Règlement sur l'électricité propre et la suppression de la NDVÉ.³

- ▶ Le scénario **Politiques annoncées, version plus stricte**, représentant une version renforcée des changements de politiques évoqués précédemment. Par exemple, ce scénario suppose que les systèmes industriels de tarification du carbone sont tenus d'apporter des **changements substantiels** dans la rigueur pour atteindre des prix effectifs minimaux de 130 \$ la tonne en 2030,⁴ que les politiques provinciales permettront d'obtenir les mêmes réductions d'émissions dans les réseaux électriques que le Règlement sur l'électricité propre et que le programme NDVÉ sera reporté à 2040, mais non supprimé.⁵
- ▶ Le scénario **Politiques plus strictes avec un prix du carbone de 170 \$** est identique au scénario précédent, mais avec un prix industriel effectif du carbone de 170 \$ la tonne. Nous avons inclus ce scénario pour mieux comparer nos résultats avec ceux de l'ECCC, qui utilise un prix du carbone de 170 \$.

À titre de comparaison, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a modélisé deux scénarios. Tout d'abord, le scénario *Avec mesures* de l'ECCC ressemble le plus à notre scénario *Politiques en vigueur en 2025*, bien que leur scénario ne comprenne pas la nouvelle réglementation sur le méthane mise en œuvre en décembre 2025. Deuxièmement, le scénario *Avec mesures additionnelles* de l'ECCC représente les politiques fédérales existantes et promises. Il ressemble un peu à nos scénarios de *version plus stricte des politiques*, mais il fait des hypothèses encore plus strictes sur certaines politiques, comme l'adoption de codes du bâtiment à zéro émission nette, et ne tient pas compte de certaines modifications proposées par le gouvernement à la tarification du carbone, à la réglementation sur le méthane et à la NDVÉ.

Afin de mettre ces résultats en contexte, l'Institut a également mandaté Navius Research pour produire une modélisation actualisée des trajectoires rentables vers la carboneutralité pour le Canada. Cette modélisation nous permet d'évaluer si les politiques climatiques actuelles et prévues du Canada sont compatibles avec l'objectif à long terme du pays qui est d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.⁶

3 Aucun de nos scénarios ne prend en compte le plafond fédéral des émissions du secteur pétrolier et gazier, puisqu'il ne s'agissait que d'une proposition en 2024 et qu'à la fin de 2025, le gouvernement fédéral avait proposé sa suppression.

4 Dans la modélisation de Navius Research, le prix effectif est représenté par le prix des crédits négociables. Le Protocole d'entente Canada-Alberta fait également référence à un « prix effectif des crédits ». Toutefois, le prix national du carbone serait probablement supérieur au prix des crédits, puisque ces derniers se négocient généralement avec une décote par rapport au prix du carbone.

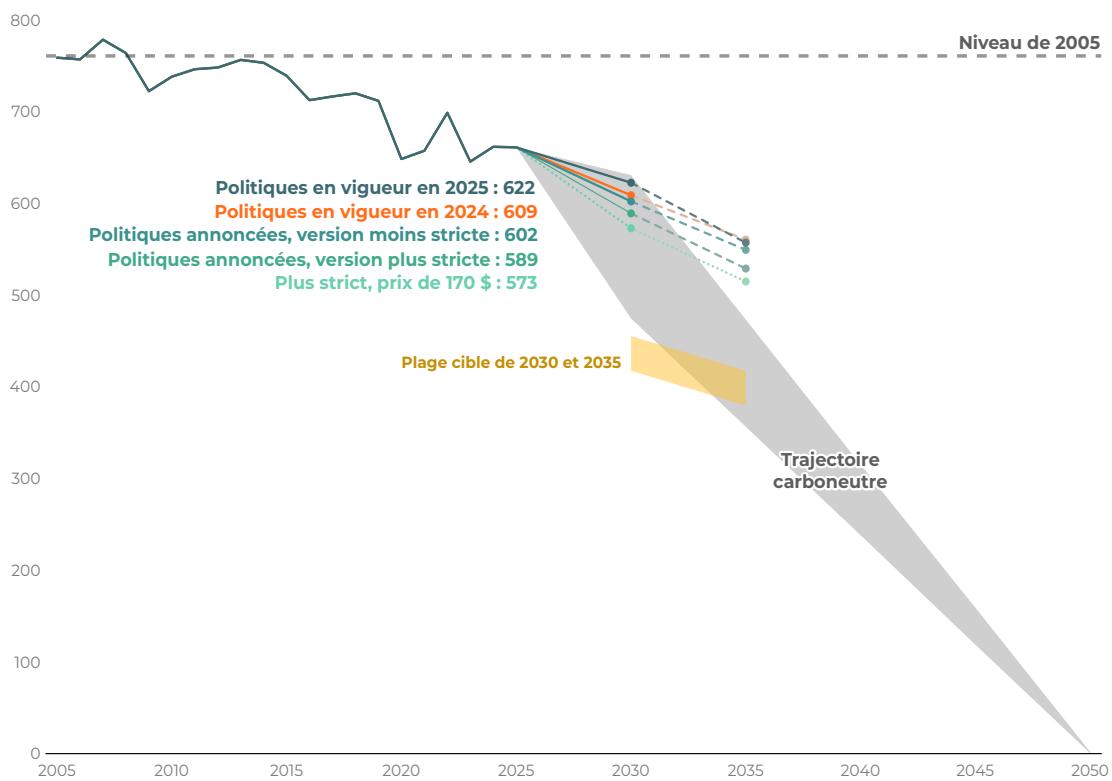
5 Au moment de la publication de ce rapport, le gouvernement fédéral n'a pas annoncé s'il allait abroger ou remplacer la NDVÉ.

6 Comme la modélisation fournit des résultats sur une base quinquennale plutôt qu'annuelle, tous les résultats de Navius dans ce rapport ont été ajustés afin de s'aligner sur les données historiques en appliquant des taux simulés de réduction des émissions aux données historiques sur les émissions.

À l'échelle nationale, les progrès sont stimulés par quelques politiques qui n'ont pas encore été finalisées

Le Canada n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs. Selon notre modélisation indépendante, le Canada n'atteindra pas sa cible intermédiaire de 2026 ni sa cible de l'Accord de Paris pour 2030. En outre, la trajectoire des émissions du pays n'est compatible ni avec sa cible de 2035 ni avec une voie menant à la carboneutralité d'ici 2050 (Figure 2).

FIGURE 2 :
LE CANADA N'EST PAS EN VOIE D'ATTEINDRE SES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
Réduction des émissions nationales, selon les scénarios – émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Remarque : ce graphique présente les émissions nettes. Une réduction de 25 Mt du secteur de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie est incluse dans tous les scénarios et adoptée directement à partir du PRE-PRÉ de 2025, tandis que les scénarios de *politiques annoncées* et les scénarios de l'ECCC Avec *mesures supplémentaires* incluent 12 Mt supplémentaires de réductions non modélisées par rapport aux autres scénarios. Consultez le Tableau 2 pour de plus amples renseignements.

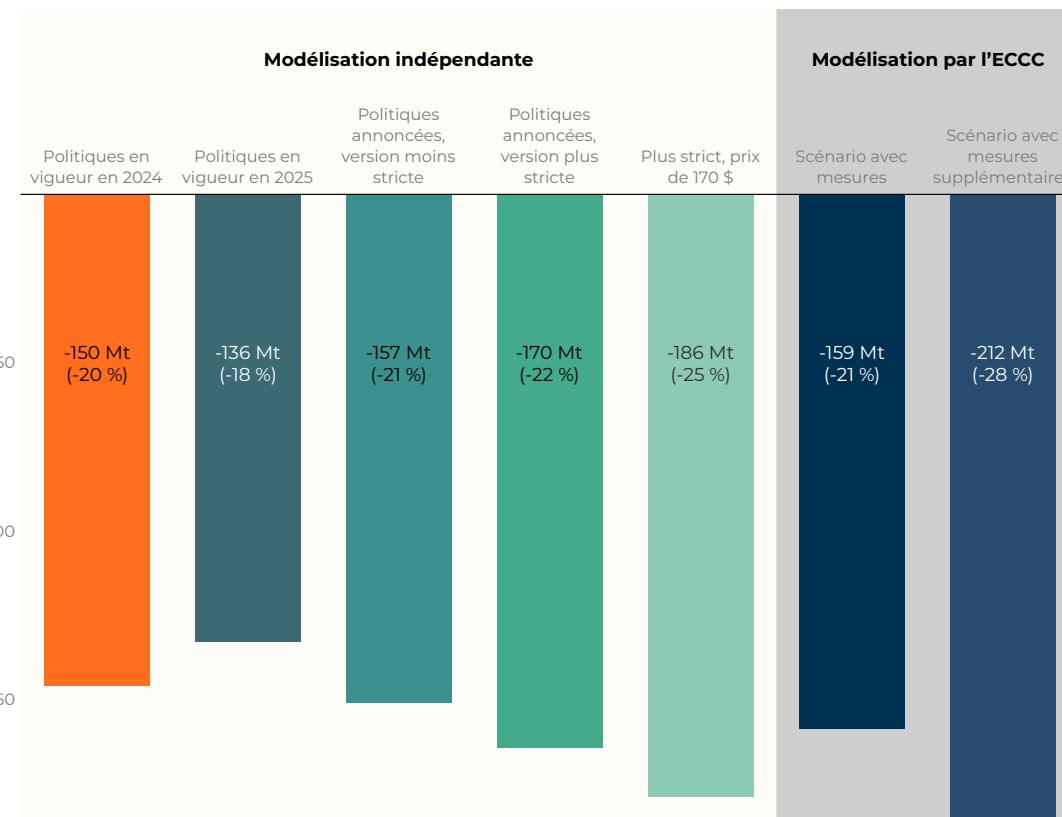
Source : données historiques sur les émissions de 2005-2023 d'[Environnement et Changement climatique Canada](#), données de **440 mégatonnes** pour 2024 et projections de Navius Research pour 2025-2050.

Selon notre analyse, le Canada est en voie d'atteindre environ la moitié de sa cible de 2030, qui est de réduire ses émissions de 40 à 45 % par rapport au niveau de 2005 (Figure 3).

FIGURE 3 :

LES POLITIQUES EXISTANTES ET PRÉVUES PERMETTRONT D'ATTEINDRE ENVIRON LA MOITIÉ DE L'OBJECTIF CLIMATIQUE DU CANADA POUR 2030

Réductions prévues des émissions en 2030 par rapport au niveau de 2005
(en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Remarque : ce graphique présente les émissions nettes. Consultez le Tableau 2 pour de plus amples renseignements.

Ces réductions sont bien en deçà de ce que le PRÉ original de 2030 avait pour objectif d'atteindre. Notamment, notre analyse montre que les politiques actuelles (*Politiques en vigueur en 2025*) représentent un pas en arrière par rapport aux mesures qui existaient lorsque le dernier rapport d'étape fédéral a été publié (*Politiques en vigueur en 2024*). Elle montre également que, alors que les politiques annoncées peuvent améliorer le statu quo actuel, les gains varient considérablement, générant entre 8 et 21 Mt de réductions supplémentaires (ou jusqu'à 38 Mt avec des prix effectifs de 170 \$ la tonne).⁷

Le résultat, dans tous les scénarios, dépend fortement de la manière dont les systèmes industriels de tarification du carbone sont conçus et appliqués. À un prix effectif de 130 \$ la tonne (scénario *Politiques annoncées, version plus stricte*), ces systèmes peuvent apporter des réductions

7 Il s'agit de la différence entre les réductions d'émissions modélisées dans le scénario *Politiques en vigueur en 2025* et les autres scénarios. La différence exclut les réductions des émissions non-modélisées. Consultez le Tableau 2 pour de plus amples renseignements.

supplémentaires importantes, tandis que des prix inférieurs entraînent une réduction importante des émissions. Essentiellement, la modélisation montre qu'atteindre des prix de 130 \$ la tonne n'est pas suffisant pour obtenir des réductions durables conformes à une perspective de carboneutralité. Mais si les gouvernements profitent de cette occasion pour corriger la conception du système et rétablir les signaux de prix efficaces, alors des augmentations graduelles des prix futures, comme des prix effectifs de 170 \$ la tonne, pourraient permettre de réduire considérablement les émissions.

Plus précisément, chaque scénario indique ce qui suit :

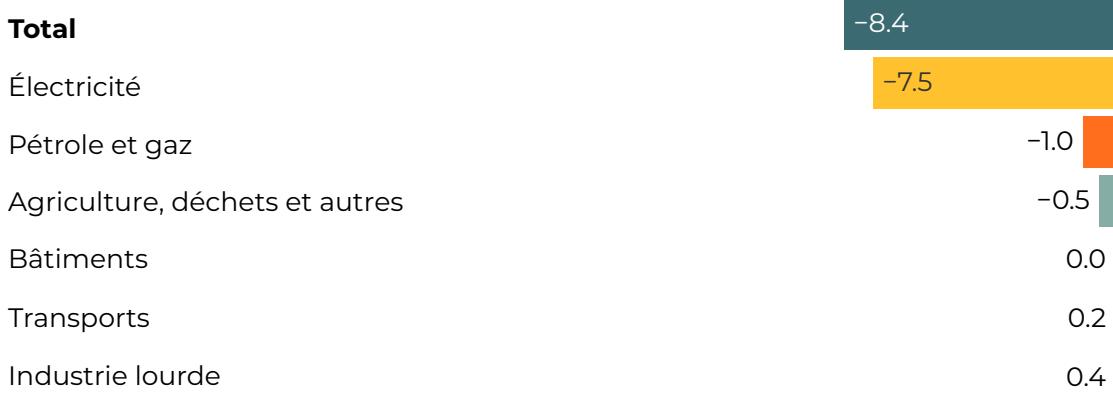
- ▶ Le scénario **Politiques en vigueur en 2024 n'était pas suffisant pour atteindre les cibles du Canada, mais il aurait permis de réduire davantage les émissions que les politiques de 2025.** La plupart des réductions supplémentaires dans le scénario de 2024 se produisent dans les secteurs du transport et du bâtiment, reflétant l'impact des politiques qui n'existent plus ou qui sont plus ou moins importantes aujourd'hui, notamment la tarification du carbone pour les consommateurs et les subventions pour les véhicules électriques et les rénovations résidentielles.
- ▶ Le scénario **Politiques en vigueur en 2025 offre les réductions d'émissions les plus faibles de tous les scénarios**, ce qui reflète à la fois l'abrogation de certaines politiques climatiques fédérales et l'affaiblissement ou le rejet d'autres mesures par les gouvernements provinciaux, notamment la tarification du carbone industriel et l'élimination progressive du charbon. Toutefois, les nouvelles réglementations fédérales sur le méthane provenant des opérations pétrolières et gazières et des sites d'enfouissement permettront de réduire considérablement les émissions d'ici 2035, compensant ainsi une partie des progrès perdus.
- ▶ Le scénario **Politiques annoncées, version moins stricte améliore la situation actuelle, mais ne réduit pas significativement les émissions industrielles et génère des gains décroissants après 2030.** Les principaux gains dans ce scénario se produisent en Saskatchewan, car la province doit rétablir son système de tarification du carbone industriel et éliminer progressivement l'énergie au charbon. En Alberta, les problèmes actuels liés à son système de tarification du carbone, y compris l'excès de crédits en réserve et la disponibilité de **crédits d'investissement direct**, maintiennent le prix réel du carbone bien en dessous de 130 \$ la tonne, de sorte que le signal d'investissement est faible et que le système n'entraîne aucune réduction supplémentaire des émissions. En fait, les émissions industrielles dans certaines provinces augmentent légèrement, car le plafond de prix du carbone de 170 \$ est remplacé par un plafond de prix de 130 \$.
- ▶ Le scénario **Politiques annoncées, version plus stricte, permet de réduire les émissions plus de deux fois plus que le scénario moins rigoureux des politiques actuelles, par rapport aux politiques actuelles (Figure 4).** Ce scénario offre 21 Mt de réductions modélisées supplémentaires par rapport aux politiques actuelles. Ces gains proviennent en grande partie de l'application d'un prix minimum de 130 \$ la tonne dans les systèmes de tarification du carbone industriel et d'autres changements visant à les rendre plus stricts, comme la suppression des crédits d'investissement direct. Ces améliorations ne génèrent pas de gains supplémentaires dans les secteurs non industriels, comme les transports et le bâtiment.
- ▶ Le scénario **Politiques annoncées, version plus stricte avec un prix du carbone de 170 \$, illustre les importantes réductions supplémentaires qui résulteraient d'un prix du carbone effectif plus élevé.** Ce scénario offre 38 Mt de réductions modélisées supplémentaires par rapport aux politiques actuelles. Cependant, les réductions dans ce scénario sont inférieures à celles estimées par l'ECCC dans le scénario *Avec mesures additionnelles*.

FIGURE 4 :

UNE VERSION PLUS STRICTE DES POLITIQUES ANNONCÉES PERMETTRAIT DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DEUX FOIS PLUS QUE DES POLITIQUES MOINS STRICTES

Réduction des émissions en 2030 par rapport au scénario *Politiques en vigueur en 2025* (en mégatonnes d'équivalent CO₂)

Politiques annoncées, version moins stricte



Politiques annoncées, version plus stricte



Remarque : Ce chiffre montre les émissions brutes, sans inclure les réductions non modélisées indiquées dans les Figures 2 et 3 et dans le Tableau 2.

Dans l'ensemble, la principale différence entre l'analyse du gouvernement et notre modélisation indépendante réside dans la façon dont nous représentons les mesures provinciales assujetties aux normes fédérales, comme la tarification du carbone industriel et les règlements sur le méthane.

Concernant la tarification du carbone industriel, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) suppose que tous les systèmes atteindront un prix effectif de 170 \$ la tonne d'ici 2030 et respecteront toutes les exigences fédérales. En revanche, notre modélisation, réalisée avec Navius Research, tient compte du fait que de nombreux systèmes ne répondent pas aux exigences fédérales et se fonde sur le nouveau prix effectif de 130 \$ la tonne visé par le Protocole d'entente Canada-Alberta. Pour mieux comparer nos résultats, nous avons modélisé un scénario incluant un prix effectif du carbone de 170 \$ la tonne. Ce scénario a produit des réductions d'émissions supplémentaires, mais moins importantes que dans l'analyse d'ECCC.

TABLEAU 2 :

COMPARAISON DES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS SELON LES SCÉNARIOS DE MODÉLISATION INDÉPENDANTS ET FÉDÉRAUX

SECTEUR	HISTORIQUE		ÉMISSIONS PROJETÉES EN 2030							
	2005	2024	RÉ-PRÉ 2025 (ECCC AMA)	Modélisation indépendante						
				Politiques en vigueur en 2025		Politiques annoncées				
				Moins strictes		Plus strictes				
	Mt d'éq CO ₂	Mt d'éq CO ₂	Mt d'éq CO ₂	Mt d'éq CO ₂	par rapport au PRÉ	Mt d'éq CO ₂	par rapport au PRÉ	Mt d'éq CO ₂	par rapport au PRÉ	
Pétrole et gaz	194	212	175	210	+18 %	209	+18 %	200	+13 %	
Transports	156	156	138	143	+4 %	144	+4 %	144	+4 %	
Bâtiments	85	82	76	78	+3 %	78	+3 %	78	+2 %	
Électricité	116	48	26	32	+20 %	24	6 %	22	-16 %	
Industrie lourde	88	78	59	75	+23 %	75	+24 %	73	+21 %	
Agriculture	66	69	68	69	+1 %	69	+1 %	69	+1 %	
Déchets	24	23	15	14	-8 %	13	-13 %	14	-12 %	
Autres	30	26	26	26	+0 %	26	+1 %	26	+1 %	
Total (brut)	759	694	583	647	+10 %	639	+9 %	626	+7 %	
Contribution comptable à l'UTCATF ⁸				-25	-25		-25		-25	
Solutions climatiques fondées sur la nature et mesures agricoles ⁸				-12			-12		-12	
Total (net)	759	694	546	622	+13 %	602	+10 %	589	+7 %	

Remarque : les données historiques pour 2005 proviennent d'Environnement et Changement climatique Canada, tandis que les données pour 2024 proviennent de l'estimation préliminaire des émissions nationales de 440 mégatonnes. L'UTCATF fait référence à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Certains chiffres peuvent ne pas être additionnés en raison des arrondis. Le terme ECCC AMA fait référence au scénario Avec mesures additionnelles du RÉ-PRÉ 2025.

⁸ Non modélisé. Adapté directement d'Environnement et Changement climatique Canada.

MODÉLISATION INDÉPENDANTE : RÉSULTATS SECTORIELS

Pétrole et gaz

Dans le Protocole d'entente Canada-Alberta, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il n'appliquerait pas le plafond proposé pour les émissions de pétrole et de gaz. Ce changement laisserait la tarification du carbone industriel et la réglementation sur le méthane produit par les activités pétrolières et gazières en amont comme principales politiques de réduction des émissions sectorielles, le Règlement sur les carburants propres et les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux pour la capture et le stockage du carbone joueraient un rôle secondaire.

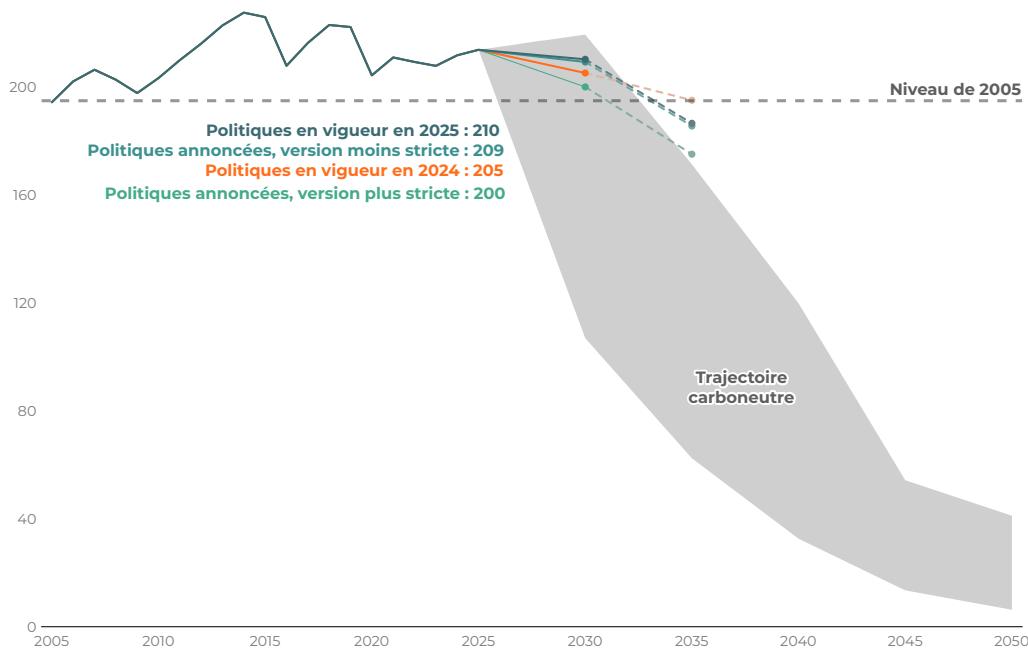
Comme toutes les provinces productrices de pétrole et de gaz ont leurs propres versions de la tarification du carbone industriel et du règlement sur le méthane, l'efficacité de ces mesures dépend de la volonté des gouvernements provinciaux d'élaborer des politiques rigoureuses et de la volonté du gouvernement fédéral de faire respecter des normes nationales minimales. Les différentes hypothèses de tarification du carbone expliqueraient bon nombre des différences entre la modélisation fédérale et la nôtre.

Sur les quatre scénarios ci-dessous, le scénario *Politiques annoncées, version plus stricte*, contient la version la plus stricte de la tarification du carbone, et les réductions d'émissions les plus importantes. Le renforcement de la réglementation sur le méthane permet également de réduire considérablement les émissions d'ici 2035. La plus grande incertitude dans tous les résultats est la manière dont les prix et la production de pétrole et de gaz évolueront au fil du temps.

FIGURE 5:

ÉMISSIONS DU SECTEUR DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE ET DU GAZ, SELON LES SCÉNARIOS

Émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Transports

Le secteur des transports dépend largement de la réglementation pour réduire ses émissions. Au niveau fédéral, les principales mesures sont le Règlement sur les carburants propres, le Règlement sur les émissions des véhicules légers, et la norme sur la disponibilité des véhicules électriques (qui sera bientôt abrogée), qui contribuent à réduire les émissions liées aux carburants et incitent à la production et à la vente de véhicules plus efficaces du point de vue énergétique. Parallèlement, les subventions pour les véhicules non polluants (lorsqu'elles sont disponibles) les rendent plus abordables et peuvent conduire à une adoption plus importante.

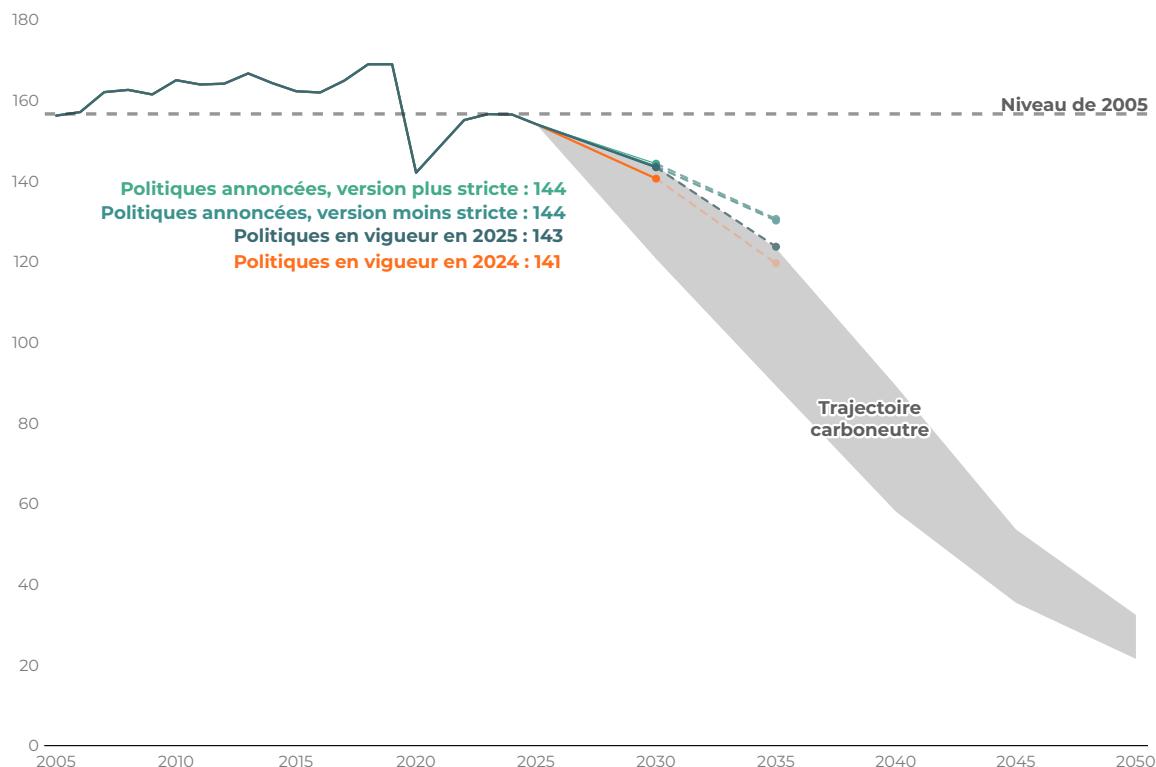
Notre modélisation montre que les politiques du Canada réduiront les émissions, mais moins efficacement que les mesures prévues en 2024, principalement parce que la suppression de la taxe fédérale sur les carburants réduit l'incitation à remplacer les véhicules à combustible fossile par des véhicules non émettants. Nous n'avons pas modélisé les changements de politique proposés en février 2026, bien que nous ayons modélisé des scénarios avec le report ou la suppression de la NDVÉ, ce qui a entraîné dans les deux cas des émissions plus élevées en 2030 et dans les années suivantes.

La modélisation fédérale montre des émissions par le secteur des transports légèrement inférieures à celles de notre analyse, ce que nous attribuons en partie à la présomption d'ECCC, au moment où la modélisation a été effectuée, que la NDVÉ demeurerait sous sa forme initiale.

FIGURE 6 :

ÉMISSIONS PAR LE SECTEUR DES TRANSPORTS, SELON LES SCÉNARIOS

Émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Bâtiments

Il existe peu de politiques fédérales majeures visant à réduire les émissions des bâtiments au Canada, qui constituent le troisième secteur le plus émetteur du pays. Les politiques les plus importantes concernant les bâtiments relèvent des niveaux provincial et municipal, où les décisions concernant les codes du bâtiment, la distribution de l'énergie et la planification du territoire sont prises.

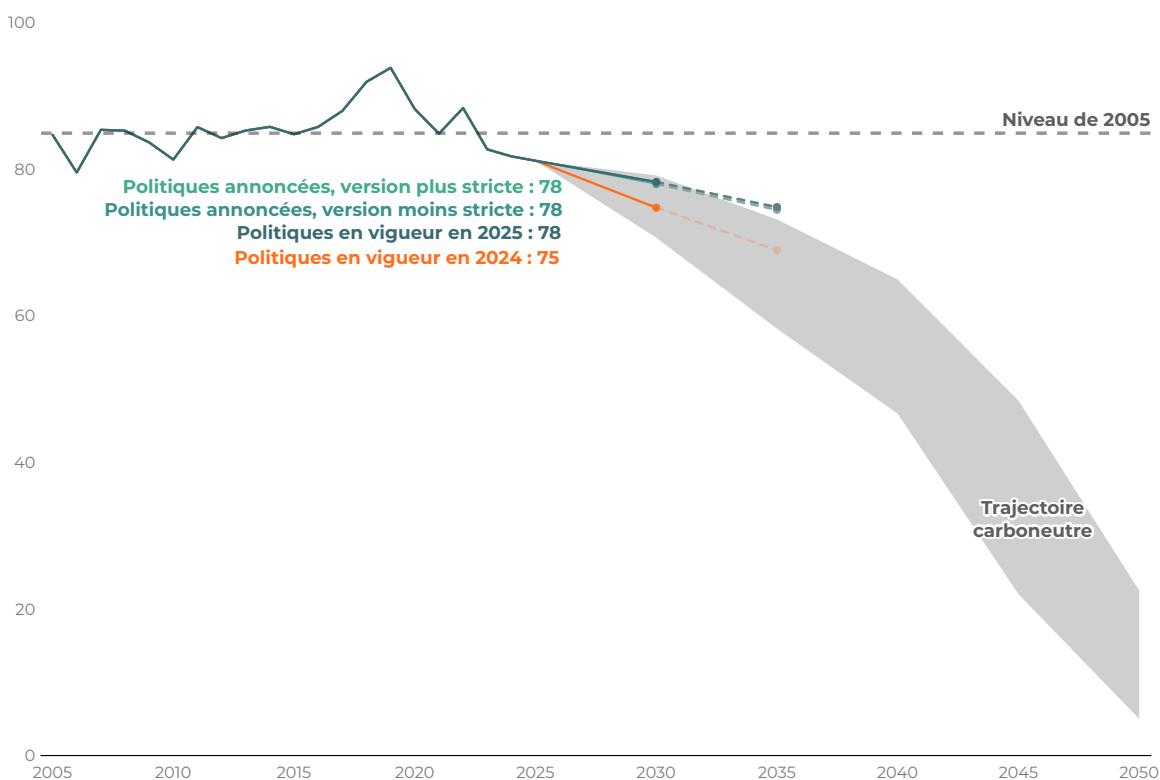
À l'instar du secteur des transports, notre analyse du secteur des bâtiments révèle que les progrès du Canada seront plus lents en raison des récents changements apportés aux politiques fédérales, notamment la suppression de la taxe fédérale sur les combustibles et la fin des principaux programmes de subventions et de prêts pour les rénovations. Une réduction durable des émissions exige des mesures incitatives soutenues pour remplacer les systèmes d'énergie aux combustibles fossiles. Bien que le secteur des bâtiments soit sur la voie de la carboneutralité au cours de cette décennie, le maintien de cette trajectoire après 2030 nécessitera probablement des efforts politiques accrus.

La modélisation fédérale fait état de réductions d'émissions plus importantes que la nôtre. Cela pourrait s'expliquer par l'hypothèse d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) selon laquelle toutes les provinces adopteront des codes du bâtiment à carboneutralité, ainsi que par ses hypothèses concernant la stratégie fédérale pour des bâtiments verts. De notre point de vue, ces mesures sont incertaines et pourraient ne pas produire de réductions importantes des émissions d'ici 2030.

FIGURE 7 :

ÉMISSIONS DU SECTEUR DES BÂTIMENTS, SELON LES SCÉNARIOS

Émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Électricité

Les émissions du secteur de l'électricité sont déterminées par une combinaison de politiques fédérales et provinciales. Les règlements fédéraux sur l'élimination progressive du charbon, le Règlement sur l'électricité propre et la planification des réseaux provinciaux devraient tous établir des attentes à long terme pour construire **des réseaux de distribution d'électricité plus grands, plus propres et plus intelligents**, tandis que la tarification du carbone industriel et les crédits d'impôt à l'investissement envoient des signaux de prix qui favorisent l'électricité propre.

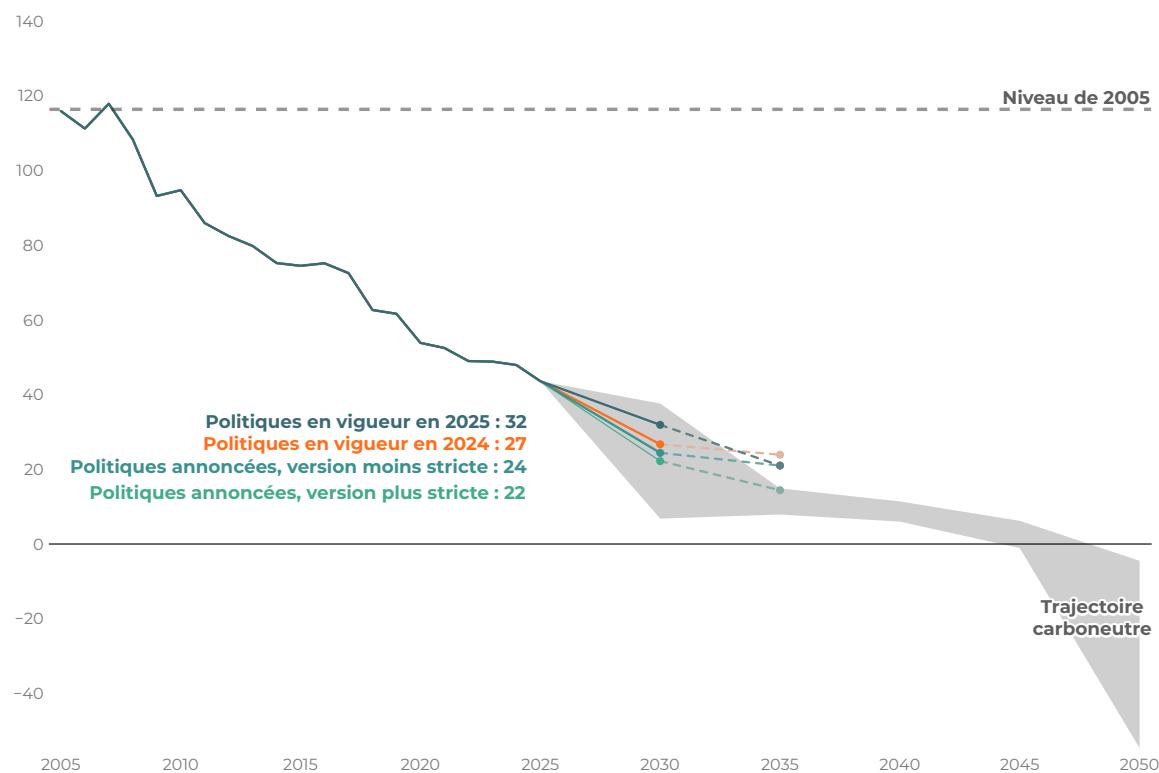
Contrairement à d'autres secteurs, notre modélisation du secteur de l'électricité prévoit des réductions d'émissions plus importantes que l'analyse fédérale. L'expansion de l'énergie nucléaire en Ontario, l'augmentation du déploiement de l'énergie solaire dans les Prairies et en Colombie-Britannique et l'augmentation de l'énergie éolienne en Colombie-Britannique sont les principaux facteurs expliquant ces réductions d'émissions attendues.

Comme dans de nombreux pays développés, le réseau électrique canadien a réalisé davantage de progrès en matière de réduction des émissions que le reste de l'économie. Néanmoins, des efforts politiques soutenus seront nécessaires pour maintenir le secteur de l'électricité sur la voie de la neutralité carbone. Il est également essentiel pour le Canada de chercher à réduire ses émissions de manière plus large, car le secteur de l'électricité ne peut pas à lui seul atteindre les cibles climatiques du pays.

FIGURE 8 :

ÉMISSIONS DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ, SELON LES SCÉNARIOS

Émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Industrie lourde

Plus que tout autre secteur, l'industrie lourde dépend de politiques efficaces de tarification du carbone pour réduire ses émissions. Il existe également certaines mesures de subvention qui complètent la tarification du carbone, notamment celles du Fonds de croissance du Canada, de la Banque de l'infrastructure du Canada et de certains crédits d'impôt à l'investissement.

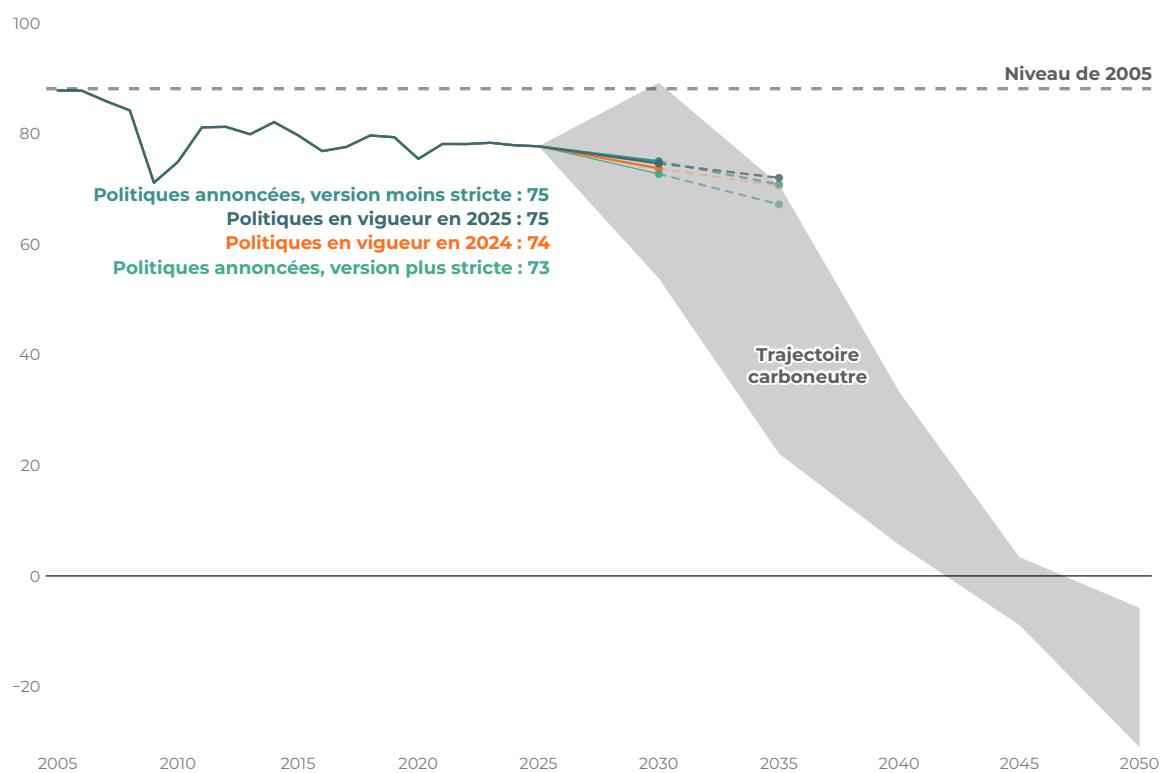
Les résultats de la modélisation révèlent clairement l'importance d'une tarification rigoureuse du carbone industriel. Notre scénario *Politiques annoncées, version plus stricte*, suppose que la tarification du carbone fonctionne comme prévu, avec un prix effectif de 130 \$ la tonne en 2030 et des ajustements de la rigueur des mesures pour maintenir le signal de prix. Par conséquent, les émissions de l'industrie lourde sont plus faibles dans ce scénario.

Étant donné qu'il est difficile de réduire les émissions de l'industrie lourde, la trajectoire vers la carboneutralité de ce secteur permet des émissions plus élevées dans les années à venir, mais cela ne signifie pas que la trajectoire permette un report. Les projets de décarbonation industrielle nécessitent d'importants investissements en capital et en temps, et ont donc besoin de signaux politiques forts et cohérents pour aller de l'avant.

FIGURE 9 :

ÉMISSIONS DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE LOURDE, SELON LES SCÉNARIOS

Émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)



Agriculture, déchets et autres

Par souci de simplicité, nous avons regroupé ici les secteurs de l'agriculture et « déchets et autres », mais cette catégorie englobe diverses sources d'émissions (dont l'élevage, les sites d'enfouissement et l'extraction du charbon) qui nécessitent des solutions politiques différentes.

Dans le secteur agricole, les principaux instruments politiques sont les subventions visant à déployer des technologies propres et à adopter des pratiques de gestion bénéfiques. ECCC suppose que les politiques fédérales permettront de réduire le secteur de plus de 4 Mt d'ici 2030. Cependant, il n'est pas clair si le RÉ-PRÉ 2025 a modélisé ces politiques, car leurs impacts sont inclus dans la catégorie des réductions non modélisées provenant des « solutions climatiques fondées sur la nature et des mesures agricoles ». Nous avons intégré ces réductions non modélisées dans nos résultats nationaux (Figures 2 et 3 et Tableau 2), mais nous les avons exclues de nos résultats sectoriels.

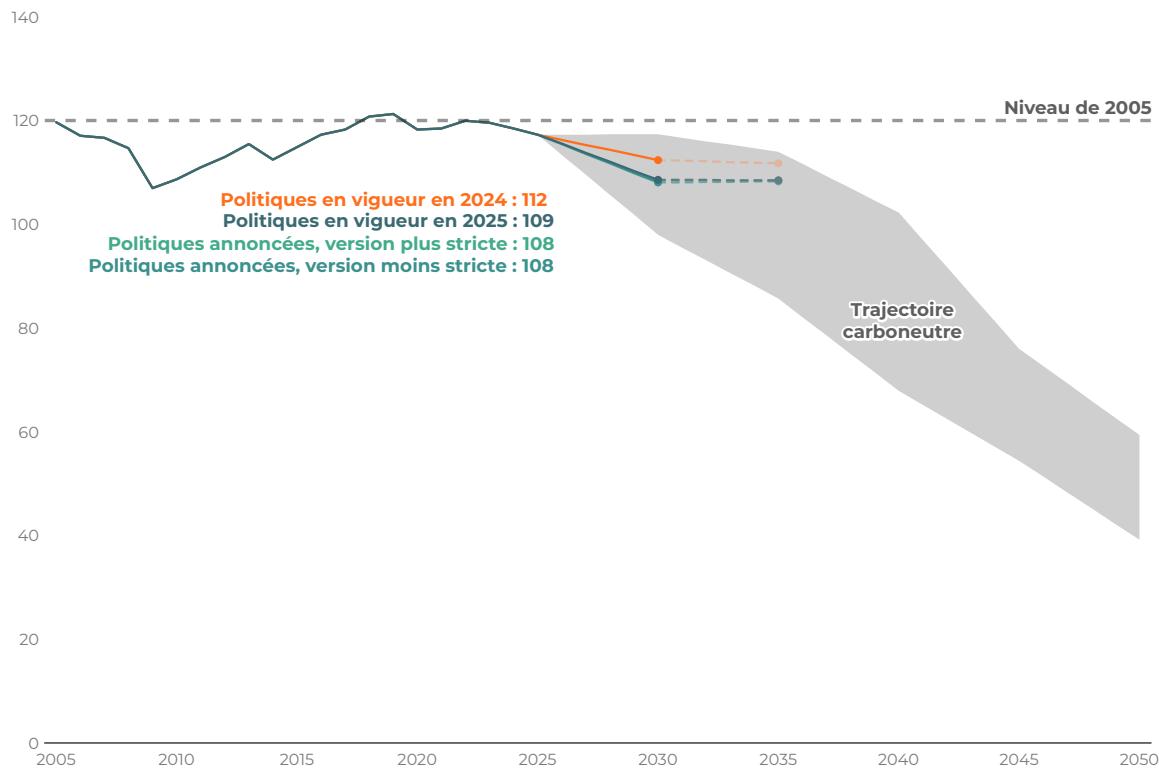
Dans le secteur des déchets, la nouvelle [réglementation fédérale sur les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement](#) devrait permettre de réduire considérablement les émissions d'ici 2030. Nos projections concordent globalement avec celles de l'ECCC.

Certaines émissions de la catégorie « Autres » sont couvertes par la tarification du carbone industriel, mais il existe par ailleurs peu de politiques visant à réduire ces émissions.

FIGURE 10 :

ÉMISSIONS DE L'AGRICULTURE, DES DÉCHETS ET D'AUTRES SECTEURS, SELON LES SCÉNARIOS

Émissions historiques et projetées, 2005-2050 (en mégatonnes d'équivalent CO₂)





CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

À la suite de l'analyse du RÉ-PRÉ 2025 et de notre propre modélisation indépendante des politiques climatiques au Canada, nous constatons que :

1. Les progrès du Canada en matière de réduction des émissions ont ralenti et ne sont pas conformes à ses cibles climatiques, notamment l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.
2. Le rapport fédéral présente un portrait crédible des progrès du Canada, mais il n'offre pas de réponse suffisante à l'écart croissant entre les émissions prévues du pays et ses objectifs climatiques.
3. Le succès du plan climatique fédéral repose désormais largement sur l'efficacité d'un petit nombre de mesures fédérales qui nécessitent la collaboration des provinces, en particulier la tarification du carbone industriel et la réglementation du méthane.
4. La politique actuelle du Canada est axée sur la réduction des émissions industrielles, mais elle néglige la réduction des émissions dans d'autres secteurs de l'économie. Des politiques climatiques industrielles efficaces sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Canada, mais elles ne suffisent pas. Des efforts politiques supplémentaires seront nécessaires.

Recommandations

En réponse à ces constatations, nous recommandons au gouvernement du Canada de :

1. **Réglementer rigoureusement la tarification du carbone industriel.** Le gouvernement fédéral devrait renforcer la norme fédérale de tarification du carbone et appliquer rapidement le système de filet de sécurité fédéral lorsque les systèmes sous-nationaux ne répondent pas aux normes fédérales. Bien que les gouvernements provinciaux doivent également prendre des mesures pour renforcer leurs systèmes, le gouvernement fédéral a la responsabilité ultime du succès de la tarification du carbone.

Moderniser ces systèmes pour qu'ils atteignent des prix effectifs de 130 \$ la tonne – comme le gouvernement fédéral [s'y est engagé](#) – permettrait de réaliser des réductions supplémentaires substantielles, mais insuffisantes pour mettre le Canada sur la voie de la réalisation de ses objectifs. Mais la modernisation peut jeter les bases de signaux d'investissement plus forts et de réductions d'émissions plus importantes au fil du temps. Pour de plus amples renseignements sur les changements apportés aux politiques qui pourraient moderniser les systèmes de tarification du carbone, consultez [l'analyse approfondie](#) disponible sur le site Web de l'Institut climatique du Canada.

- 2. Minimiser les divergences de politiques** en **maintenant et en appliquant** les normes nationales minimales et en utilisant des ententes d'équivalence rigoureuses et transparentes lorsque cela est approprié. Cette recommandation s'applique aux politiques existantes et aux nouvelles mesures qui seront nécessaires pour aligner les émissions du Canada sur ses objectifs climatiques. Les nouvelles mesures devraient être complémentaires et aussi cohérentes que possible à l'échelle du pays.

Les **recherches de l'Institut** et le rapport d'étape fédéral montrent que les plus grandes réductions d'émissions proviennent de normes nationales minimales qui sont appliquées à l'échelle fédérale, mais qui peuvent être mises en œuvre au moyen de mesures provinciales adaptées aux circonstances régionales. Cette catégorie comprend notamment la tarification du carbone et la réglementation du méthane. Notre analyse montre également que les dérogations nuisent à l'efficacité de ces politiques. Pour être efficaces, les normes nationales doivent être cohérentes et rigoureusement appliquées, que ce soit au moyen de politiques de soutien ou d'ententes d'équivalence solides.

- 3. Poursuivre la modernisation et le développement des infrastructures électriques,** tant de production que de transport. Le secteur de l'électricité **a été le chef de file** des réductions d'émissions au Canada par le passé et est bien placé pour continuer sur cette voie. Toutefois, pour atteindre la carboneutralité, le secteur de l'électricité doit poursuivre sa décarbonation tout en se développant, afin de soutenir l'électrification d'autres secteurs.

Les mesures fédérales, notamment la tarification du carbone industriel, l'élimination progressive du charbon, le Règlement sur l'électricité propre et les crédits d'impôt à l'investissement, jouent toutes un rôle important dans cet effort. La prochaine stratégie fédérale en matière d'électricité devrait maintenir ces politiques et élaborer des mesures supplémentaires qui soutiennent l'infrastructure de transports inter provinciaux.

- 4. Aider les consommateurs à accéder à des « solutions sûres »** en réduisant les coûts initiaux des **technologies d'énergie propre éprouvées**. La suppression ou l'expiration des incitations visant à inciter les Canadiens à adopter des technologies propres rendra plus difficile la réduction des émissions des bâtiments et des transports.

Les technologies à faibles émissions de carbone, comme les véhicules électriques et les thermopompes, joueront **un rôle décisif** dans la réduction des émissions non industrielles et peuvent également rendre la vie plus abordable, plus confortable et plus pratique, si les consommateurs reçoivent des incitations appropriées. Les gouvernements devraient offrir des subventions ciblées à l'achat de véhicules et pour l'électrification et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Les normes d'efficacité énergétique continueront de jouer un **rôle essentiel** dans la réduction des factures d'énergie des Canadiens et des Canadiennes.

- 5. Élaborer des politiques concrètes et transparentes pour réduire les émissions liées à l'agriculture et à l'utilisation des terres.** Le plan climatique du Canada suggère que ces secteurs pourraient subir des réductions substantielles d'environ 37 Mt, mais les deux tiers de ces réductions sont fondés sur une « contribution comptable » **controversée**, et le reste est très incertain.

La prochaine étape pour le gouvernement du Canada consiste à réduire sa dépendance à l'égard de la contribution comptable. Il devrait accélérer la conservation des terres et des eaux (actuellement en retard sur le calendrier prévu), continuer à financer l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques en agriculture et développer de nouveaux supports pour les solutions fondées sur la nature, tout en améliorant sa modélisation et la déclaration des émissions dans ce secteur complexe.

6. Réviser et élargir les principaux indicateurs de progrès du gouvernement.

L'inclusion d'indicateurs autres que ceux relatifs aux émissions dans le RÉ-PRÉ 2025 représente un progrès important par rapport au rapport précédent. Cependant, il y a encore de la place pour des améliorations.

Le gouvernement devrait remplacer les indicateurs qui sont basés sur les politiques qui ont été conclues. Il devrait élargir la portée des indicateurs existants. Par exemple, il serait utile de suivre les améliorations de l'efficacité et les rénovations des bâtiments, tandis que le secteur du pétrole et du gaz devrait avoir un indicateur axé sur la décarbonation en amont. De plus, le gouvernement devrait élaborer des indicateurs permettant de suivre les investissements privés. Par une démarche itérative, le gouvernement peut s'assurer que chaque rapport sur les progrès est plus précis et constructif que le précédent.

L'Institut climatique du Canada assurera le suivi de ces recommandations avec une nouvelle analyse montrant les réductions d'émissions supplémentaires (et d'autres avantages) qui découleraient de la mise en œuvre de ces recommandations.

Le Canada ne progresse pas suffisamment vers l'atteinte de ses objectifs climatiques. Mais le progrès, comme l'a déjà écrit l'Institut, n'est pas un test de réussite ou d'échec. Les avantages d'un climat plus sûr, d'une économie plus concurrentielle et d'une énergie plus fiable et abordable sont encore possibles, tant que les gouvernements travaillent à atteindre leurs cibles et non à s'en éloigner.

REMERCIEMENTS

AUTEURS

Ross Linden-Fraser, chargé de recherche au projet 440 mégatonnes

Dave Sawyer, économiste principal et chef de 440 mégatonnes

Franziska Förg, chargée de projet, Navius Research

Brad Griffin, directeur général, Centre canadien de données sur l'énergie et les émissions de l'Université Simon Fraser

Arthur Zhang, associé de recherche principal, 440 mégatonnes

Données fournies par Navius Research.

CITATION SUGGÉRÉE

Linden-Fraser, Ross, Dave Sawyer, Franziska Förg, Brad Griffin, et Arthur Zhang. 2026. *Évaluation indépendante : rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*. Institut climatique du Canada.

Publié en vertu d'une licence Creative Commons BY-NC-ND 4.0 de l'Institut canadien du climat. Vous pouvez reproduire le matériel en tout ou en partie à des fins non commerciales, avec un lien vers l'original.